Trente-deuxième Année. — N° 356 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. JEUDI 22 DÉCEMBRE 1887

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 21 DÉCEMBRE 1887

UN BON TOUR DE M. DE BISMARCK

Nous venons d'assister à une nouvelle manifestation du génie politique du prince de Bismarck.

Ce prodigieux impressario qui occupe la scène européenne, depuis un quart de siècle, joue le drame et la comédie avec une égale souplesse.

L'adage dont se réclament les hommes d'Etat sans scrupules semble avoir été fait pour lui : la fin justifie les moyens.

Force brutale ou ruse, tout lui est bon qui le rapproche du but magique qu'il s'est assigné, comme couronnement de sa carrière.

Il ne lui a pas suffi d'édifier l'empire allemand, sur les ruines sanglantes de notre pays, à ce colosse nouveau-né, d'autant plus menacé qu'il était plus menaçant, il a trouvé des alliés. L'alliance des trois empereurs rompue, sans perdre de temps, il a constitué la triple alliance avec l'Autriche et l'Italie.

La conscience de sa force ne va pas jusqu'à lui faire dédaigner l'appui de ses ennemis de la veille, les vaincus de Sadowa; celui des Italiens, dont la valeur militaire est loin d'être en rapport avec la puissance de leurs armements.

M. de Bismarck n'est pas homme à se contenter d'un simple traité; sur si bon parchemin qu'il soit rédigé, mieux que personne il sait comment on le déchire ; il sait aussi que les engagements ne valent qu'autant que valent les signataires.

M. de Bismarck ne veut pas d'alliés platoniques : armé jusqu'aux dents il entend que ses alliés le soient comme lui. Or il paraît que l'Autriche tardait un peu trop à se mettre au niveau de l'organisation militaire de l'Europe.

Malgré les avertissements des agents diplomatiques allemands, le gouvernement de l'empereur François-Joseph, paralysé, par le manque d'argent et l'opposition souvent turbulente des Délégations, réformait peu ou réformait mal.

L'armée autrichienne, dont la valeur est incontestable, n'entrait pas assez résolument au gré du chancelier, dans la voie de la préparation à outrance,

Voyant que les avestissements et les *encouragements ne pouvaient sortir* l'Autriche de sa torpeur et de sa routine; voulant d'autre part lui imposer de haute lutte des sacrifices que sa pénurie budgétaire ne lui aurait pas permis de consentir, M. de Bismarck s'est décidé à frapper un grand coup.

Préparé de longue main, ce coup a réussi, et c'est ainsi que nous avons pu voir l'Autriche épouvantée par les armements russes, se préparer à la guerre, avec une fiévreuse activité.

La presse prusienne a joué, dans toute cette mise, en scène un rôle d'épouvantail fort intelligible aujourd'hui. Tandis que la Russie gardait une attitude d'une dignité et d'une correction parfaites, les journaux de M. de Bismarck ne cessaient de crier gare à l'Autriche, et lui signalaient les menaçantes agglomérations des troupes russes sur les frontières de Galicie.

On se demandait, au premier abord, si les bruits alarmants qui partaient de Berlin, n'étaient pas destinés à influencer le Reichstag, afin de lui arracher un vote conforme au projet du chancelier, sur la réorganisation de la *landwher* et du *landsturm*.

Rien de cela; j'estime, et cette opinion tend à devenir générale, que le but de cette comédie alarmiste était de provoquer la panique à Vienne.

L'Autriche, à l'heure qu'il est, a entamé ses armements par le bon bout : des crédits sont déjà employés, qui n'ont pas encore été accordés par les Délégations ; le danger que le prince de Bismarck a exagéré pour les besoins de sa cause, existe en réalité: il paraît donc impossible que l'Autriche s'arrête dans la voie où elle vient d'entrer.

Son alliée retardataire se mettant en mesure de rattraper le temps perdu, voilà le prince de Bismarck au comble de ses vœux. Et aussitôt la presse allemande de changer de ton.

La note pacifique commence à reparaître; et les politiciens allemands se prennent à accepter, sans y contredire les calmes déclarations des journaux russes.

Les financiers de Berlin sont trop habiles et trop au courant des manœuvres du chancelier pour avoir négligé de se mettre de la partie.

L'effondrement des fonds autrichiens et *hongrois, habilement exploité par eux*, a amené dans les caisses juives des Bleichrœder et consorts une avalanche de florins. D'ici peu les inquiétudes disparaîtront et avec le calme renaissant, la banque berlinoise entamera une campagne à la hausse, dont les financiers autrichiens, mal remis de leur panique, paieront tous les frais.

LE «VOLKSBELANG» DE GAND

Le journal *Frankfurt* publie d'intéressants renseignements sur cette boulangerie coopérative créée pour contrebalancer le *Vooruit* ; nous en extrayons les détails suivants :

« La société commença ses opérations le 1er mai de cette année. Elle comptait à cette date 900 membres.

» Le 15 juin, le premier exercice était clôturé, avec un bénéfice de 10,717 fr. 48, lequel fut, selon les statuts réparti sur des livrets d'épargne délivrés aux membres. 2302 livrets portant au *moins* 1 *francs* furent distribué . La société comptait alors 2479 membres et le partage fut de 10 centimes par pain.

» Depuis lors, le succès de la société nouvelle n'a fait que s'accentuer. Elle vient de clôturer un trimestre complet. Voici quelques détails au sujet de ses opérations.

» Le nombre des membres s'élevait au 18 septembre à 6389 soit au bas mot 1500 de plus que le Vooruit au temps de sa plus grande splendeur.

» La valeur de la farine employée depuis le 1er mai jusqu'au 18 septembre, a été de fr. 128,143.41. Cette *somme a été toute entière payée comptant*, le grenier renferme, en outre actuellement, plus de 700 sacs de farine également payés.

» Il a été employé du lait pour 379 fr. 75, de la levure pour 8,034 fr. 68, et pour 173 fr. de sel.

» Les fours d'un système viennois ont consommé pour 1,118 francs de sciure de bois.

» La *société*, dans le principe, n'avait loué le local qu'elle occupe que pour un terme de six mois. Son succès colossal l'a décidée à l'acheter, avec les bâtiment comprenant : belle meunerie, vaste maison, machine à vapeur en excellent état le tout au centre de la ville, à côté d'un grand cours d'eau, pour le prix de 135,000 fr., payables en 20 annuités.

» Il a été débité du 18 juin au 18 septembre 510,954 pains pour lesquels les membres ont payé 32 centimes. Sur chaque pain on a rendu 10 centimes comme dividende, les bénéfices de l'exercice écoulé ont été de pres de 53,000 fr.

» La moyenne des pains cuits, dans ces derniers temps varie entre neuf et 11,000 par jour, le lundi on a déjà atteint 14,000.

» Le résultat matériel est certainement magnifique et dépasse les plus belles espérances mais le résultat *moral ne l'est pas moins*. Le *nombre* des livrets remis par la caisse d'épargne aux membres du *Volksbelang s'élève à 6,283*.

» C'est l'épargne introduite forcément dans autant de ménages qui auparavant n'en avaient nulle idée.

» On s'était souvent demandé « l'ouvrier se fera-t-il à l'épargne ? »

» Lorsque le *Volksbelang* publiait ses statuts, nombre de personnes affirmaient que le jour de la remise des livrets, les bureaux seraient pris d'assaut par les personnes exigeant les remboursements de leur dividende. L'événement a prouvé combien elles s'étaient trompées. De 2,303 livrets distribués à la fin de juin, il n'en a été présenté que 300 environ pour être remboursés: encore, ceux qui venaient toucher leur argent alléguaient-ils des motifs fort sérieux de gêne ou de misère !

» Le nombre des personnes réclamant en espèces leur bénéfice sera, on n'en doute pas, beaucoup moins élevé cette fois-ci.

» La Société coopérative est bien décidée à ne pas s'arrêter en si beau chemin, elle a entre autres le ferme espoir d'arriver bientôt à procurer les bénéfices des assurances, à chacun de ses membres, en cas de mort ou d'empêchement de travail par suite de maladie ou d'accident.

» De grands travaux sont en voie d'exécution dans les locaux de la *société*. Des *fours* mécaniques pouvant faire 15,000 à 200 pains par jour vont être installés d'ici à quelques semaines. Ils procureront une grande économie de main-d'œuvre et de chauffage. On construit une grande salle devant servir de magasins de pains; une cour intérieure d'une *superficie* de plus de 200 mètres carrés sera couverte, pour faciliter par tous les temps le chargement des charrettes.

» En parlant de charrettes, ajoutons que treize d'entre elles distribuent le pain depuis 6 heures du matin jusqu'à 6 h. 1/2 du soir. Cinq sont uniquement employées à porter le pain aux premières dans les quartiers éloignés, afin d'éviter aux porteurs les ennuis de deux courses fatigantes.

» L'administration ne désespère pas d'arriver avant la fin de l'année à compter 8 à 9.000 membres. Le *Volksbelang* de Gand sera certainement alors une des *plus grandes sociétés coopératives du Continent. On* peut affirmer que la société arrivera facilement à faire 100.000 francs de bénéfice par trimestre, 400.000 francs de rente aux ouvriers gantois, voilà le résultat où l'on espère arriver ! le chiffre vaut la peine d'y réfléchir et il est à souhaiter que le succès du *Volksbelang* décide les hommes d'initiative de nos grandes villes à tenter le même *effort*. Ils auraient plus fait pour l'ouvrier belge en leur créant ainsi une grande caisse de prévoyance que l'état et les communes depuis un demi-siècle. Le sort du travailleur serait ainsi amélioré sans qu'il n'en résultât pour eux ou pour les autres, ni fatigue, ni peine, ni privation.

» Un ménage ouvrier consomme de 2 à 3 pains en moyenne par jour, le pain étant généralement la base de la nourriture des classes peu aisées, soit un bénéfice de 72 à 100 francs par an. Quelle somme cela ne ferait-il pas au bout de 10 ans, de 20 ans pour celui qui n'aurait pas eu la tentation d'y toucher ! *Quelle amélioration dans la position de l'ouvrier accablé par la maladie ou par la vieillesse !* »

VICTIME DE LA JUSTICE ?

C'est une simple interrogation que nous consignons ici. Elle vaut, cependant, la peine qu'on y réponde. La région de l'Herault est, à l'heure actuelle, sous le coup d'un émoi dont il importe que le motif soit élucidé.

Trois accusés comparaissaient en cour d'assises, à Montpellier, à l'avant-dernière session : Villaroubia, Guillaumet et Borras.

Ils étaient considérés le premier comme le complice, les deux autres comme les auteurs principaux d'un double crime commis, la nuit du 26 au 27 mai 1887, à trois kilomètres de Narbonne, à la ferme du Petit-Condom.

Pradiès, le fermier, et sa femme, avaient été assassinés à coups de couteau.

Mme Pradiès était morte sur le champ. Son mari avait survécu quelques jours.

Pendant ce délai, il avait dénoncé Guillaumet, qu'on appelait aussi Vincent et que l'on désignait *également par sa nationalité : l'Espagnol*.

— Ils étaient deux, ajoutait-il; le second du même pays que Vincent.

Quel pouvait être ce second ?

La police le cherchait.

Elle apprit que Guillaumet fréquentait un de ses compatriotes, Borras, autrefois avec lui employé à la ferme.

Borras fut arrêté à Narbonne, le 30 mai, amené aussitôt au chevet du moribond et reconnu par lui dubitativement.

Guillaumet, au contraire, capturé pendant qu'il fuyait vers l'Espagne, était, de la part de Pradiès l'objet d'une reconnaissance formelle.

Quant à Villaroubia, pris en compagnie du fugitif, il s'était borné, durant l'attentat, à faire le guet au dehors.

En face du jury, Villaroubia niait faiblement.

Guillaumet se défendait sans beaucoup d'espoir.

Borras, lui, ne cessait de protester de son innocence. Il n'était pas un meurtrier, il n'était pas un voleur ! *criait-il. Pas d'armes*, pas d'argent, pas de sang, pas de traces de lutte. On n'avait rien trouve sur lui. Sa famille, d'ailleurs, s'était livrée à une enquête, pendant qu'on le détenait en prison.

Et elle avait mesuré ceci :

Si un troisième Espagnol avait trempé dans le forfait, ce ne pouvait être qu'un certain Rosell, dit Castille, — du nom de sa ville natale, — lequel avait, le 26 mai au soir, été aperçu rôdant autour du Petit-Condom.

Depuis, Rosell dit Castillo, un escogriffe d'une trentaine d'années, avait gagné la frontière pyrénéenne.

Il eût fallu courir après lui.

On préféra le laisser en repos.

La cour d'assises frappa Villaroubia de dix ans de travaux forcés.

Guillaumet fut condamné à mort.

Borras fut condamné à mort.

Leur pourvoi en cassation fut rejeté, leur recours en grâce également, et il allait être, vers la fin d'octobre, procédé à l'exécution.

Une circonstance imprévue détermina un sursis : Guillaumet demandait à faire des révélations.

Au moment d'affronter l'expiation suprême, il ne voulait point que la tête d'un innocent tombât ; le verdict du jury s'était trompé à l'égard de Borras...

Était-ce possible ?

Le parquet, habilement, *questionna* Villaroubia. Il n'était pas suspect, lui, d'imaginer une ruse pour retarder le châtiment.

Villaroubia confirma les attestations de Guillaumet : ce n'était pas Borras le troisième coupable, c'était Rosell dit Castillo.

Alors on se décida à ouvrir une nouvelle information.

Seulement, elle se terminait, à une date récente par une ordonnance de non lieu, que M. le conseiller Monservin, de la cour d'appel de Montpellier, rendait en faveur du fameux Rosell.

Or, précisément le même jour, en Espagne, un garde champêtre arrêtait comme vagabond, à Monzouic, près Barcelone, un inconnu de l'interrogatoire duquel il résulterait :

Qu'il se nomme Antonio Rosell Llovet;

Qu'il est âgé de trente ans;

Qu'il est né à Castillo, dans la province de Lerida;

Qu'il habitait Narbonne au commencement de 1887;

Enfin qu'il aurait passé la nuit du 26 au 27 mai avec ses camarades Guillaume et Vilaroubia.

La justice espagnole vient de transmettre à la justice française ces renseignements qui, s'ils sont exacts, entraînent de toute nécessité l'acquittement de Borras.

De quel côté est la vérité ?

Sans doute, l'apprendrons-nous bientôt.

Répétons-nous, en attendant, que sous aucune latitude la justice n'est infaillible. Tant que les hommes seront jugés par des hommes, c'est-à-dire à jamais, l'ère des Calas, des Sirven, des Lesurques ne pourra être close entièrement.

Jurés à qui un numéro tiré au sort confère la toute puissance, magistrats d'un jour maîtres absolus de l'honneur et de la vie des accusés, si, des actions d'ici-bas, les chances d'erreur sont inséparables dans l'impossibilité de les supprimer, du moins, ne négligez rien pour les amoindrir.

Deux alternatives restent en suspens devant Borras : la guillotine ou la liberté.

Il nous tarde presque autant qu'à lui, d'apprendre vers laquelle de ces deux solutions sa destinée inclinera.

Lettre de Paris

(D'un correspondant spécial)

Paris, 20 décembre 1887.

Le Conseil des ministres, tenu, ce matin, à l'Elysée, ne s'est pas occupé de la question du sous-secrétariat aux colonies. Il fallait, pour cela, que le cabinet fût au complet et, malheureusement, M. Fallières était absent. La solution a donc été renvoyée à samedi prochain, à moins que, ce jour-là, il ne survienne un empêchement du même genre. Ce qui n'est pas impossible, puisque ce sera la veille de Noël et qu'il y a des réveillons en perspective.

Cependant, je dois ajouter que les officieux assurent, que, malgré l'absence de M. Fallières, il a été parlé de la nécessité d'adjoindre un sous-secrétaire d'Etat des colonies au ministère de la marine ; mais que, malgré toutes les instances faites, M. de Mahy se serait montré inébranlable dans son refus. En conséquence, il semble plus que jamais qu'il faudra opter entre la démission de M. de Mahy et l'absence d'un sous-secrétaire d'Etat à la marine.

Dans le même conseil, la question de l'installation du préfet de la Seine à l'Hôtel-de-Ville a été abordée, et M. Sarlen a été chargé de rédiger un projet de loi à cet effet, projet dont le dépôt, sur le bureau de la Chambre, constituerait la réponse du gouvernement à l'interpellation de M. de Lamarzelle, dont la discussion a été renvoyée après la rentrée de la Chambre.

Ce que le conseil de ce matin contient de plus curieux, c'est la nomination de M. Noirot, député démissionnaire, à un siège de conseiller-maître à la Cour des Comptes. Et dire que pas un reporter n'avait dépisté ce lièvre, lorsque la nouvelle de la démission du député de la Haute-Saône a été annoncée par M. Floquet à l'une des dernières séances de la Chambre.

Pour ceux qui se souviennent que M. Noirot fut sous-secrétaire d'Etat à la justice, alors que M. Martin-Feuillée, le grand épurateur de la magistrature, était Garde des Sceaux, et qu'il ne résigna ses fonctions que sous la promesse d'être nommé conseiller à la cour de cassation, cette nouvelle n'est pas surprenante.

M. Noirot faisait, du reste, alors comme aujourd'hui, bon marché de son mandat de député. Est-il vrai que son siège dans la Haute-Saône doive être dévolu à M. Flourens ? Si le bruit est exact, on s'explique le décret présidentiel signé aujourd'hui. Dans le cas contraire, l'affaire reste à l'état de mystère, dont seuls les journaux de Vesoul pourront nous donner le fin mot.

Savez-vous quelle serait, à l'heure actuelle, la *grosse préoccupation* de nos gouvernants ? La question de l'Opéra-Comique. Oui ! il s'agit pour M. Faye de savoir si, alors que la commandite actuelle doit prendre fin le 31 décembre, le théâtre ne se trouverait pas dans la nécessité de fermer ses portes à cette date.

Heureusement cette terreur affectée, que l'on comprendrait si la Chambre siégeait encore, ne trompe que le innocents. Le public artiste sait fort bien que le théâtre fermera d'autant moins ses portes, le 31 décembre, que c'est l'Etat qui sera le véritable commanditaire.

Nous sommes, décidément, en pleine saison de canards. Après celui d'hier soir, relatif à un prétendu attentat commis sur la personne du Czar Alexandre, voici qu'un journal du matin, le *Petit Journal*, dont la circonspection passait, jusque dans ces derniers temps, pour proverbiale, insinue que le nouveau Président de la République, malgré les lois constitutionnelles, aurait chargé directement M. Herbette de faire, de son part, une communication directe à l'Empereur Guillaume. De quelle nature serait cette communication, c'est ce que le journal en question n'indique pas ; mais il n'est pas difficile de le deviner. Elle aurait trait à un désarmement. Quoiqu'il en soit, on ne se figure pas le timide M. Carnot sautant ainsi à pieds joints par dessus la tête de M. Flourens et de M. de Bismarck, pour s'aboucher directement avec le vieil Empereur d'Allemagne.

C'est là un impair que ne commettrait pas la plus vulgaire de nos feuilles boulevardières; aussi reste-t-il inexplicable, de la part d'un journal, dont le tirage quotidien atteint plus d'un million d'exemplaires.

Les journaux du soir sont sans intérêt. La *Liberté* s'occupe de la dernière séance du Conseil municipal et annonce la création d'une nouvelle Bourse du travail, rue de Lancry, dont l'établissement coûtera un million et l'institution de toute une catégorie de fonctionnaires nouveaux, sous le titre d'examinateurs des cochers de fiacre.

Les journaux du soir ont un compte-rendu de l'inauguration du monument en l'honneur d'Edmond About au Père-Lachaise. L'assistance était nombreuse et en grande partie composée d'illustrations de la politique et des lettres. On y a remarqué la presence de M. Jules Ferry complètement remis de ses blessures.

On n'a connu que fort tard, hier soir, à Vienne, le résultat du conseil des ministres, tenu dans l'après-midi, sous la présidence de l'empereur François-Joseph. Aussi vous expliquerez-vous les commentaires suscités par ce retard dans la presse austro-allemande, commentaires dont il était si facile de s'épargner la reproduction, en présence du communiqué du *Fremdenblatt*, annonçant officiellement que, dans le conseil présidé par l'Empereur, il avait été décidé « qu'il n'y avait lieu de » prendre aucune mesure de nature à paraître » devoir rendre nécessaire la convocation pro- » chaine des Délégations. »

Au surplus, le discours prononcé, hier soir, à Derby, par le premier ministre d'Angleterre, lord Salisbury, dans une grande réunion conservatrice provoquée à cet effet, fait justice d'une façon trop péremptoire des bruits de guerre imminente mis en circulation, depuis quelques jours, pour qu'il ne constitue pas le document le plus important du jour.

Après les déclarations de lord Salisbury, il ne saurait plus y avoir que les gens de parti-pris, c'est-à-dire les spéculateurs à la baisse, pour persister dans la croyance plus ou moins affectée que la guerre entre la Russie et l'Autriche, soutenue par l'Allemagne et l'Italie, va éclater du jour au lendemain.

La convention anglo-française, relative au canal de Suez, attend toujours la ratification de la Porte. Celle-ci avait laissé dernièrement à entendre qu'elle la donnerait, dès que la constitution d'un nouveau cabinet français lui permettrait de négocier les légères modifications de détail qu'elle veut voir apporter au traité.

On assure, aujourd'hui, que l'existence du cabinet Tirard lui semble trop précaire, pour justifier l'ouverture immédiate des négociations. Voilà un des inconvénients de l'instabilité ministérielle en France. Il fournit tous les prétextes aux atermoiements d'une puissance telle que la Turquie. Quant à la temporisation de celle-ci, on ne peut se l'expliquer que d'une façon. La convention étant tout à fait respectueuse des droits du Sultan, et envisagée favorablement par toutes les puissances européennes, le seul mobile des lenteurs de la Porte doit être le désir de mettre à prix son adhésion, c'est-à-dire de chercher à obtenir, en échange, quelque avantage de l'Angleterre et de la France. Ces jours derniers, on émettait à Constantinople l'idée d'une conférence européenne, qui se réunirait pour ratifier solennellement la convention.

A quoi bon un Congrès, lersque toutes les puissances sont d'accord et que leur adhésion au traité est acquise, par les voies ordinaires ? On n'a évidemment lancé ce projet, sur les rives du Bosphore, que pour gagner du temps, dans l'espoir de quelque marchandage lucratif, de quelque bénéfice politique à tirer des puissances intéressées. Voilà donc une question qui, réglée en principe, menace de traîner en longueur, malgré tout, et de rester ouverte plus que de raison.

Pourvu qu'il n'en soit pas ainsi de la question des sucres que vient de régler, par des propositions fermes, la conférence de Londres, et qui n'attend plus, pour être définitivement terminée, que l'adhésion des puissances intéressées !

La Bourse a été calme et sans affaires, à cause des incertitudes déterminées par les polémiques des journaux allemands, dont la plupart ignoraient les résultats du conseil des ministres, tenu hier, à Vienne, sous la présidence de l'empereur François-Joseph.

Notre Bourse, d'ailleurs, ne connaissait pas encore le discours prononcé, hier soir, à Derby, par le premier ministre d'Angleterre. Dans ces conditions, le 3 0/0 clôture à 81.87, sans changement sur les cours d'hier.

REVUE DE LA PRESSE

Au moment même où la justice Allemande vient de condamner à dix ans de travaux forcés un Alsacien-Lorrain, M. Cabannes, accusé de faits d'espionnage, le gouvernement Allemand a décidé que le soldat Kauffmann, l'auteur de l'attentat de Raon-sur-Plaine, ne sera pas poursuivi.

Le *Soleil* dit à ce propos :

« Les persécutions redoublent en Alsace-Lorraine, contre ceux de nos compatriotes, qui sont restés dans ce pays, et, d'après tous les renseignements, qui parviennent en France, elles prennent un caractère plus intolérable que jamais.

» Et pendant que la lourde main de l'Allemagne s'appesantit de plus en plus, sur les malheureuses populations de l'Alsace-Lorraine, des soldats de l'armée allemande peuvent impunément, violer notre frontière, tuer sur notre territoire des citoyens français, vaquant à leurs affaires, comme on tuerait un renard ou un lapin.

» On aurait pu traduire le soldat Kauffmann, devant les tribunaux et l'acquitter. On nous aurait donné ainsi un semblant de satisfaction.

» On n'en a rien fait. On ne l'a pas poursuivi. Et l'on vient de décider formellement, qu'on ne le poursuivra pas.

» On a tenu, à Berlin, à souligner l'humiliation qu'on nous infligeait.

» L'empereur Guillaume, qui a le sentiment de la justice, aurait voulu, paraît-il, que le soldat Kauffmann fût traduit devant un conseil de guerre et subît une condamnation, fût-ce légère, non seulement à titre de satisfaction donnée à la France, mais aussi au nom de la discipline militaire.

» C'est M. de Bismarck qui a insisté pour qu'il n'y eût aucune poursuite contre le meurtrier de deux de nos compatriotes. »

Selon la *Lanterne*, l'essentiel pour nous est de garder notre calme et notre sang-froid.

« Nous qui jamais ne devons prendre l'initiative de l'agression, nous devons toujours être prêts à la repousser. Soyons pacifiques, mais soyons prêts. »

« Par le temps de conflits qui court, dit le *Figaro*, il serait bon d'éviter que l'on eût le moindre doute sur les intentions de la France. Il faut espérer que le gouvernement français, averti dès l'abord par ses agents, agira en sorte qu'on sache en Europe que plus que jamais nous entendons suivre la politique des mains nettes. »

La *Justice* prévoyant que sous la pression de l'Allemagne, l'Italie va à peu près renoncer à ces conquêtes africaines, fait remarquer que :

« Si M. de Bismarck prêche les expéditions lointaines à ses ennemis, il ne les permet pas à ses alliés. »

Le *Paris* étudie la portée de la nouvelle loi militaire allemande, qui prend tous les hommes valides jusqu'à 45 ans, augmentant ainsi de 900,000 combattants les réserves de l'armée.

BOURSE DE PARIS

du mercredi 21 décembre

Cours communiqués par le CRÉDIT LYONNAIS
Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
81 27	3 0/0	81 17	80 97	81 30
85 27	3 0/0 amortissable	85 15	85 15	85 10
107 65	4 1/2 1883	107 62	107 45	107 60
57 13/16	3 0/0 Portugais	.. .	..	57 5/16
96 50	Italien 5 0/0	96 05	95 55	96 00
67 5/8	Extérieure 4 0/0	67 1/2	.. .	67 9/16
77 7/8	Hongrois 4 0/0	78 1/2	.. .	78 15/16
373 75	Egypte 6 0/0	372 50	370 ..	... .
13 97	Turc 4 0/0	13 95	13 92	13 95
514 ..	Obligations du Trésor.	...	...	514 ..
100 ..	Russe 1870 5 0/0	...	...	100 25
533 50	Bons de liquidation 5 0/0	...	...	534 ..
	Sociétés de Crédit			
4300 ..	Banque de France	4305 ..	4305 ..	4315 ..
458 75	Banque d'Escompte	457 50	...	461 25
765 75	B. Paris et d. Pays-Bas	761 25	750 ..	757 50
345 ..	Banque Parisienne	...	...	340 ..
1408 75	Crédit Foncier	1412 50	1392 ..	1410 ..
... ..	Crédit Mobilier	...	...	...
575 ..	Crédit Lyonnais	572 50	...	571 50
452 50	Société générale	...	...	453 ..
445 ..	Banq. J. R. P. Pays-Aut.	...	...	442 ..
507 50	Banque Ottomane	506 25	...	507 50
... ..	Créd. Mobilier Espagn.	...	...	...
	Chem. de f. Franc.			
1535 ..	Nord act.	1532 50	1540 ..	...
1245 ..	Paris-Lyon-Médit. »	...	1245 ..	1242 50
731 25	Est »	...	...	773 ..
881 25	Ouest »	...	...	835 ..
1310 ..	Orléans »	...	...	1307 ..
1175 ..	Midi »	...	...	1160 ..
	Sociétés diverses			
2077 50	Suez	2067 50	2080 ..	2076 25
1365 ..	Gaz Parisien	1360 ..	1360 ..	1357 50
699 75	Voitures	...	...	700 ..
1135	Omnibus	...	...	1150 ..
495 75	Rio-Tinto	490 .	...	498 75
322 50	Panama	320 ..	...	321 25
	Obligat. Foncières			
520 ..	Foncières 500 4 0/0	...	...	520 ..
104 ..	» 10a 4 0/0	...	...	103 75
502 50	» 500 f. 3 0/0	...	...	505 ..
510 ..	» 4 0/0 1863	...	...	513 ..
481 25	» commun. 3 0/0	...	...	484 50
283 75	» 1877 3 0/0	...	...	331 25
477 50	» com. 1879 3 0/0	...	...	478 50
478 ..	» 1879 3 0/0	...	...	479 ..
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
412 50	Nord	...	...	410 ..
396	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	...	...	..5 ..
357 ..	Est 3 0/0	...	...	365 75
404 ..	Ouest 3 0/0	...	...	403 50
405 ..	Orléans	...	...	405 ..
403 ..	Midi 3 0/0	...	...	402 75
... ..	Nord-Est	...	...	...
630 ..	Bône-Guelma	...	...	638 75
	Chem. de f. Etrang.			
451 25	Autrichiens	460 .	458 ..	458 75
182 50	Lombards	181 25	...	182 50
266 25	Saragosse	267 50	...	265 ..
	Obligat. des Villes			
533 ..	Paris 1855-1860	...	...	532 ..
522 25	— 1865	...	...	523 ..
412 75	— 1869	...	...	412 ..
400 ..	— 1871	...	...	400 ..
516 ..	— 1875	...	...	516 ..
516 ..	— 1876	...	...	516 50
398 ..	Marseille	...	...	396 50
101 ..	Bordeaux	...	...	101 ..
95	Lyon	...	...	95 ..
105 50	Lille	...	...	106 ..
47 50	Roubaix-Tourcoing	...	...	47 50
	Obligations div.			
295 ..	Départem. de la Seine	...	...	290 ..
... .	Gaz de Paris	...	...	...
	Suez	...	...	...
375 ..	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)	...	...	375 ..

BOURSE DE LILLE

du mercredi 21 décembre

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	...	105 75
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	...	109 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	...	512 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	...	512 75
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	...	412 25
Armentieres	...	474 ..
Armentières 1879	...	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	...	46 50
Tourcoing 1878	...	492 50
Amiens, remboursable à 100 fr.	...	105 ..
Département du Nord	...	105 75
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie ancien)	...	626 25
— » act. nouv.)	...	515 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	...	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	...	150 ..
— (act. a.), 250 fr. p.	262 50	262 50
Caisse Platel et Cie	...	350 ..
Ciedes Industrielles textiles (L. Allart et Cie)	...	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	...	425 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	...	1000 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	...	511 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	...	1840 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	...	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	...	320 ..
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	...	500 ..
Deherripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t. p.	...	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	...	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t. p.	...	155 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7)	...	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cie	...	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 t. p.	...	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p.	...	2065 ..
Soc. des Journ. réunis, act. 500 fr., tout p.	...	500 ..
Blache-Saint-Vaast	...	3125 ..
Denain et Anzin	...	805 ..
Obligations Nord	...	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	...	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	...	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000), remb. à 300 fr.	...	410 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS	Cours précédent	Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	...	3750 ..
Anzin 100e de denier	...	2250 ..
Blanzy (Saône-et-L.), p. (30.000 act.)	...	1320 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	...	9502 50
Bully-Grenay le 6e	1255	1260 ..
Carvin	...	1215 ..
Courcelles-lez-Lens	...	150 ..
Courrières	...	25350 ..
Campagnac	...	450 ..
Douchy	...	1895 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	...	135 ..
Dourges	...	6350 ..
Escarpelle (Nord)	...	3725 ..
Epinac	...	795 ..
Ferfay (Société anonyme)	...	760 ..
Lens	...	20625 ..
Lières (actions 500 fr. libérées)	...	47 75
Liévin	...	3950 ..
Lys supérieure	...	..
Meurchin	...	2315 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	...	16000 ..
Rety, Ferques, Hardinghem	...	100 ..
Sincey-le-Bouvray	...	10 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	...	62 50
Vicoigne et Nœux	...	15300 ..

OBLIGATIONS

Mines de Blanzy (1868, remb. à 500 fr.) t. p.	...	1290 ..
— de Blanzy (1886, remb. à 500 fr.) t. p.	525 ..	520 ..
— Béthune 1881, remb. à 500 fr., t. p.	...	522 ..
— Béthune 1877, remb. à 500 fr., t. p.	...	386 25
— Courcelles-Lens, 1877, remb. à 450	...	500 ..
— Rety 1876, remb. à 500, tout payé	...	100 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 21 Décembre 1887

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
81 27 1/2	3 0/0 nouveau	81 35 .|